



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 61 a) de l'ordre du jour provisoire**

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : quatrième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La publication du présent rapport coïncide avec le huitième anniversaire de l'adoption par les dirigeants africains du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les progrès accomplis en 2005 dans l'application du NEPAD au niveau régional et dans la réalisation des engagements pris par la communauté internationale en faveur de l'Afrique autorisent à parler d'un nouvel élan en faveur du développement de ce continent. Il s'agit à présent de maintenir cet élan en donnant suite aux engagements qui ont été pris. Les principales parties doivent contribuer à cet effort. Du côté des États africains, cela signifie que les gouvernements doivent prendre des mesures pour s'attaquer à une série de problèmes liés aux institutions et aux partenariats et incorporer le NEPAD aux structures et mécanismes de l'Union africaine, en renforçant l'appui au secteur privé et la concertation avec la société civile. De leur côté, les partenaires de développement de l'Afrique devraient s'employer à donner sans tarder une suite concrète aux engagements qu'ils ont pris. Les progrès encourageants accomplis vers l'annulation de la dette devraient s'accompagner d'un effort correspondant visant à atteindre les cibles fixées en matière d'aide publique au développement pour l'Afrique, à faciliter

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/61/150 et Corr.1.



la diversification des structures économiques et de la composition des exportations, à améliorer l'accès aux marchés pour les produits d'exportation africains et à renforcer la participation de l'Afrique au commerce mondial. Le système des Nations Unies doit accroître sa contribution au développement du continent africain en améliorant la coordination de ses activités d'appui au Nouveau Partenariat et en assurant une collaboration plus étroite entre les entités du système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, y compris avec le programme du NEPAD.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	4
II. Mesures prises par les organisations et les pays africains	4-37	4
A. Infrastructure	5-11	5
B. Technologies de l'information et de la communication	12-15	6
C. Santé	16	7
D. Éducation	17-18	8
E. Environnement	19-20	8
F. Agriculture	21-25	9
G. Science et technologie	26-29	11
H. Prise en compte du souci de l'égalité des sexes et participation de la société civile	30-31	12
I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine	32-37	12
III. Mesures prises par la communauté internationale	38-61	13
A. Mise à profit de la dynamique de l'appui international au développement de l'Afrique	38-43	13
B. Aide publique au développement	44-46	15
C. Allègement de la dette	47-52	16
D. Commerce	53-55	18
E. Investissement étranger direct	56-58	19
F. Coopération Sud-Sud	59-61	20
IV. Appui fourni par le système des Nations Unies	62-65	21
A. Amélioration de la coordination des activités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD	64	21
B. Resserrement de la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine	65	22
V. Conclusions et recommandations	66-70	22

I. Introduction

1. Dans sa résolution 60/222, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'appui international dont il bénéficie, en s'inspirant de contributions des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes au Nouveau Partenariat. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

2. Les progrès accomplis ces 12 derniers mois dans l'application du Nouveau Partenariat au niveau régional et dans la réalisation des engagements pris par la communauté internationale autorisent à parler d'un nouvel élan en faveur du développement de ce continent. Le présent rapport met en relief les nouveaux faits importants survenus au cours de l'année écoulée. Le rapport tient compte des informations et des données fournies par les États Membres, les organisations régionales, le secrétariat du NEPAD et les organismes des Nations Unies. Diverses parties du rapport contiennent des renseignements sur les initiatives lancées par le secteur privé et la société civile à l'appui du Nouveau Partenariat.

3. Le présent rapport s'est en outre inspiré du deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, intitulé « Des engagements aux résultats : aller de l'avant dans la mise en œuvre du NEPAD » (voir A/61/138), dans lequel le Groupe a souligné qu'il importait d'urgence que les dirigeants africains mettent en place un cadre adapté et techniquement cohérent pour résoudre le problème des relations institutionnelles entre la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD et des mécanismes de consultation multipartites pour permettre aux gouvernements d'associer le secteur privé et la société civile à la mise en œuvre du NEPAD. Le Secrétaire général approuve cette proposition, de même que l'avis du Groupe, qui estime qu'il s'agit maintenant de poursuivre sur cette lancée et de traduire les engagements pris en résultats concrets. Il salue en outre les conclusions du Groupe concernant l'assurance donnée par les gouvernements et les institutions des partenaires de développement de continuer d'apporter leur appui à l'Afrique et l'avis qu'il a exprimé, selon lequel, malgré les progrès accomplis à ce jour, on ne saurait se reposer sur ses lauriers, au risque de briser l'élan.

II. Mesures prises par les organisations et les pays africains

4. À l'occasion du cinquième anniversaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, il convient de rappeler que le NEPAD est « une promesse de la part des dirigeants africains, fondée sur une vision commune et sur la conviction ferme et partagée qu'il leur incombe d'urgence d'éliminer la pauvreté et de mettre leur pays, à la fois individuellement et collectivement, sur le chemin de la croissance et du développement durable, tout en participant pleinement à l'économie et à la vie politique mondiales »¹. Cependant, le Nouveau Partenariat n'est pas seulement une promesse, il incarne un changement radical de la manière dont les gouvernements et les peuples africains envisagent leur stratégie de développement. Au cœur de cette stratégie figurent une série de priorités qui

revêtent la plus haute importance pour relancer l'économie et soutenir la croissance et le développement.

A. Infrastructure

5. La mise en œuvre du programme relatif à l'infrastructure se poursuit à deux niveaux : mise en œuvre du Plan d'action à court terme (PACT) relatif à l'infrastructure et élaboration du cadre stratégique à moyen et à long terme.

6. En ce qui concerne le Plan d'action à court terme, tandis que les pays africains montrent la voie en assumant le contrôle des programmes et projets au niveau national, les communautés économiques régionales font office d'organismes de coordination et d'exécution pour les projets régionaux, la Banque africaine de développement (BAfD) et les autres organismes de financement bilatéraux et multilatéraux. Entre 2002 et 2005, la BAfD a financé 25 projets et programmes d'une valeur de 630 millions de dollars, assuré le cofinancement de projets à hauteur de 1,6 milliard de dollars et engagé 472 millions de dollars pour le lancement de projets en 2006. Grâce au Mécanisme de financement de la préparation de projets d'infrastructure de la Banque africaine de développement, qui regroupe plusieurs donateurs, des fonds ont été mobilisés pour la préparation de six projets régionaux : le projet de gazoduc reliant le Kenya à l'Ouganda, le projet d'interconnexion des réseaux électriques du Bénin, du Togo et du Ghana, le projet d'interconnexion des réseaux électriques de la Zambie, de la Tanzanie et du Kenya, le projet COMTEL, le Système de câbles sous-marins à fibre optique pour l'Afrique de l'Est (EASSy) et le Projet d'interconnexion des réseaux électriques de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG).

7. Dans le but de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre le programme relatif à l'infrastructure, un Consortium africain pour l'infrastructure a été mis en place, son secrétariat étant établi au siège de la BAfD. Ce consortium a permis de financer 10 projets régionaux d'une valeur de 700 millions de dollars des États-Unis et 34 projets de pays d'une valeur estimée à 2 milliards de dollars².

8. L'exploitation des ressources énergétiques aux sites d'Inga est essentielle pour augmenter la production d'électricité dans le cadre du programme relatif à l'infrastructure. À cet effet, le Gouvernement de la République populaire du Congo a organisé, avec l'aide de la BAfD et du secrétariat du NEPAD, une table ronde sur l'aménagement des sites d'Inga, en avril 2006, afin de rassembler toutes les principales parties concernées, de les tenir informées des questions délicates touchant les sites et d'élaborer un plan d'action en vue d'obtenir un financement. Il est prévu de tenir une autre table ronde internationale à la fin de juillet 2006 dans le but d'attirer des investisseurs et des donateurs susceptibles de financer les études nécessaires.

9. Le Programme pour la gestion des ressources en eau transfrontières comprend des plans d'action pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau des 10 bassins fluviaux du Niger, du Sénégal, du Nil, du Congo, du lac Tchad, du Zambèze, de l'Okavango, du lac Victoria et de la Kagera, d'Orange-Senqu et de la Volta, qui ont été initialement retenus. Un accord portant création de l'Organisation du bassin de la Volta a été conclu. Cette opération est financée grâce à une aide fournie au titre de l'Initiative de l'UE sur l'eau. Le secrétariat exécutif de la Commission de l'énergie pour l'Afrique (AFREC) a été établi et est accueilli par le

Gouvernement algérien. Le nombre de ratifications nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur de la convention portant création de la Commission n'a pas encore été atteint, néanmoins, le processus a été lancé dans les États membres et touche à sa fin. Le secrétariat s'apprête déjà à créer un conseil ministériel et des organes consultatifs techniques.

10. Dans le secteur des transports, en mars 2006, le secrétariat du NEPAD a lancé le Programme d'aménagement du territoire, qui vise à assurer un système de transport intégré viable (infrastructure le long des couloirs de transport, au croisement des routes, chemins de fer, ports) et la mise en place d'autres infrastructures (énergie, eau, etc.) reliées aux zones ou pôles économiques potentiels pour un pays donné ou une sous-région du continent. Ce programme vient compléter et renforcer le programme d'infrastructures de transport mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action à moyen terme et d'autres programmes d'infrastructure dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de la télématique. De plus, la privatisation du chemin de fer reliant le Kenya à l'Ouganda est en cours et l'étude de faisabilité sur la privatisation des chemins de fer tanzaniens est déjà entamée.

11. Les modalités de l'étude envisagée aux fins d'élaborer le cadre stratégique à moyen et à long terme ont été arrêtées. Avec l'aide de la BAFD, le secrétariat du NEPAD a mené à bien le recrutement des consultants qui seront chargés de réaliser l'étude. Le financement de l'étude est assuré par la BAFD et le Fonds technique pour le Nigéria, qui est géré par la Banque.

B. Technologies de l'information et de la communication

12. Durant les 12 mois écoulés, la Commission cyberAfrique a fait porter ses efforts sur trois principaux volets de l'Initiative du NEPAD sur les cyberécoles (le projet de démonstration des cyberécoles, le plan d'exécution des cyberécoles et le réseau satellite pour les cyberécoles) et le réseau de technologie de l'information et de la communication (TIC) à large bande. La signature des mémorandums d'accord concernant l'Initiative sur les cyberécoles est en bonne voie. Depuis janvier 2006, notamment, six pays africains ont signé des mémorandums d'accord, à savoir : le Mozambique en janvier 2006, l'Égypte et Maurice en février 2006, le Nigéria et le Mali en mars 2006, et le Burkina Faso en mai 2006, portant ainsi à 13 le nombre total de pays participant au programme. Au cours des mois prochains, on s'emploiera à faire en sorte que les 20 pays participant au projet de démonstration soient associés à la première phase d'exécution du programme.

13. Le projet de démonstration est réalisé dans le cadre d'un partenariat novateur entre les secteurs public et privé, ce qui garantit sa mise en œuvre efficace. Cinq consortiums, dirigés par Microsoft, Hewlett Packard, Oracle, Cisco et Advanced Micro Devices, devraient avoir achevé d'installer le matériel, d'élaborer les contenus, d'établir les liaisons et de préparer les cours de formation dans les 120 écoles secondaires participant à ce projet, d'ici à décembre 2006. Six écoles secondaires ont été retenues pour participer à la première phase du projet de démonstration. Le Plan d'exécution des cyberécoles du NEPAD énonce les conditions de financement et autres conditions financières, ainsi que les éléments, les apports et les opérations critiques qui serviront de base à l'exécution. Grâce à des fonds versés par le Gouvernement sud-africain, la Commission a chargé le

cabinet d'experts Ernst & Young d'élaborer le plan d'exécution de l'Initiative du NEPAD sur les cyberécoles, qui doit être prêt en novembre 2006.

14. Compte tenu de l'état médiocre des systèmes de liaisons sur le continent africain, des études sont menées afin de mettre en place un réseau satellite reliant toutes les cyberécoles du NEPAD sur l'Internet. Grâce aux fonds versés par la Direction suisse du développement et de la coopération, un consultant a été nommé en vue de mettre au point un avant-projet. Le rapport final sur ces études préliminaires devrait être publié à la fin d'août 2006. Le projet de câble à fibre optique du Système sous-marin de l'Afrique de l'Est (EASSy), dont le coût est estimé à 280 millions de dollars des États-Unis, devrait être opérationnel à partir de 2008. On compte à présent 29 sociétés signataires du mémorandum d'accord pour la mise en place du Système EASSy. Sa construction a été retardée à cause des négociations complexes sur les structures de propriété, de financement et de gestion. Il est prévu de tenir des réunions entre les sociétés, les gouvernements et les organismes de financement du développement ayant investi dans le projet en vue d'examiner les questions susmentionnées et d'assurer que les délais fixés pour la mise en service commerciale du Système soient respectés.

15. À la demande de la Commission cyberAfrique, plusieurs gouvernements d'Afrique orientale et australe ont fait bénéficier la Commission du savoir faire de leurs décideurs et de leurs organes de contrôle pour l'aider à élaborer un cadre réglementaire régissant l'implantation et la mise en service du Réseau d'infrastructures des TIC à large bande. À cette fin, une réunion des ministres responsables des TIC des États d'Afrique orientale et australe a été organisée à Johannesburg (Afrique du Sud), en juin 2006.

C. Santé

16. Durant l'année écoulée, les efforts visant à améliorer les systèmes de santé en Afrique se sont poursuivis, notamment, les discussions sur la question de la pénurie de personnel soignant. Ces efforts ont bénéficié d'une collaboration entre le Nouveau Partenariat et l'Organisation mondiale de la santé, tant aux niveaux de leurs sièges respectifs à Genève que du Bureau régional pour l'Afrique (OMS Afro). Cette collaboration a abouti au lancement d'initiatives telles que la Global Health Workforce Alliance (GHWA), qui a notamment organisé, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, une consultation africaine sur les ressources humaines nécessaires dans le secteur de la santé publique, à l'issue de laquelle a été adopté le Plan d'action de la GHWA. Le Nouveau Partenariat a aussi collaboré avec l'OMS au lancement de l'Initiative, intitulée « Traiter, former, fidéliser », qui recense les activités menées dans le cadre de la lutte contre le sida et les problèmes de santé publique. Le NEPAD a été invité à participer à plusieurs rencontres importantes consacrées aux politiques de la santé, dont les Forums de haut niveau sur les OMD en matière de santé énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Forum des partenaires de l'OMS et la Consultation de Montreux sur les systèmes de santé. La collaboration avec l'ONUSIDA et en particulier, avec son bureau pour l'Afrique australe et orientale s'est poursuivie, notamment, pour assurer l'intégration systématique des activités liées à la lutte contre le sida, de l'appui politique et de la participation, du suivi et de l'évaluation.

D. Éducation

17. Des progrès continuent d'être enregistrés en ce qui concerne divers projets qui en sont à différents stades de leur exécution. Afin d'assurer une mise en œuvre rapide et efficace de ses projets relatifs à l'éducation, le secrétariat du NEPAD consulte divers partenaires et se concentre sur la mobilisation des ressources. Dans le cadre du projet sur l'enseignement de base et l'éducation pour tous, des ressources sont mobilisées en vue de la Conférence sur le programme du NEPAD en faveur de l'éducation de base pour la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), qui est prévue, et d'un programme conjoint du NEPAD et de l'UNESCO pour l'éducation primaire/de base en Afrique. En ce qui concerne le projet sur le renforcement des capacités en matière de recherche-développement pour l'éducation en Afrique, des efforts sont déployés en vue d'élaborer une proposition tendant à créer une base de données sur les projets réalisés dans ce domaine pour les écoles secondaires du continent. Le projet sur la parité entre les sexes dans les écoles primaire et secondaire en Afrique, qui vise à intégrer une pédagogie tenant compte du principe d'égalité entre garçons et filles dans les systèmes scolaires des pays de l'Afrique australe, est en cours de réalisation. Il doit être mis en œuvre en collaboration avec le Forum des femmes s'occupant de l'environnement (FAWE). En ce qui concerne le projet sur les cantines scolaires et la nutrition, des négociations sur sa mise en œuvre se poursuivent entre le NEPAD et trois pays (Angola, République démocratique du Congo et Mozambique).

18. Dans le cadre du projet sur l'enseignement à distance, la formation et le perfectionnement des enseignants, le secrétariat du NEPAD a établi, en collaboration avec l'University of South Africa, l'African Virtual University, le Commonwealth of Learning et la National Open University of Nigeria, les rapports sur les études préliminaires menées en Angola et au Mozambique. Cinq États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment, le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal, devraient participer au projet. Des préparatifs sont en cours en vue d'associer cinq États de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à ce projet. Pour ce qui est du projet sur l'éducation dans les régions sortant d'un conflit et la formation mathématique, scientifique et technique des enseignants, le secrétariat du NEPAD et l'Association pour le renforcement des mathématiques et sciences dans l'enseignement secondaire en Afrique de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe (SMASSE-WECSA) prévoient d'envoyer des missions dans cinq pays qui sortent d'un conflit, à savoir, l'Angola, la République démocratique du Congo, le Mozambique, le Rwanda et le Soudan. En ce qui concerne le projet d'enseignement des mathématiques, des sciences et des technologies, le Centre pour l'enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie en Afrique (CEMASTE) a été créé en tant que projet prototype du NEPAD. Des enseignants provenant de plus de 20 pays africains ont suivi une formation au Centre.

E. Environnement

19. Des mesures importantes ont été prises en vue de mettre en œuvre le Plan pour l'environnement du NEPAD. Le projet révisé des plans d'action sous-régionaux

pour l'environnement est à présent en passe d'être adopté par les ministres des États de chacune des sous-régions. Trois projets prioritaires ont été retenus pour chaque sous-région lors de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), tenue à Brazzaville en mai 2006. Le secrétariat du NEPAD et la Development Bank of Southern Africa (DBSA) mettent au point un accord sur un programme commun de renforcement des capacités visant à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement du NEPAD dans cinq communautés économiques sous-régionales. Les principaux domaines nécessitant un appui qui ont été proposés dans cet accord sont : le partage, la publication et la diffusion des informations, le financement des projets, et l'enseignement et la formation. Ce programme vient compléter le Programme actuel PNUE/Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de renforcement des capacités, qui finance l'élaboration des plans d'action sous-régionaux pour l'environnement et qui a déjà permis de lancer un programme de formation sur les nouveaux problèmes d'environnement qui font obstacle au développement socioéconomique et durable, auxquels il convient de s'attaquer en priorité.

20. La mise en œuvre du Programme relatif aux stocks de pesticides en Afrique – un des projets prioritaires dans le cadre du Plan d'action du Nouveau Partenariat pour l'environnement – occupe à présent le devant de la scène, le secrétariat du NEPAD étant responsable de son groupe de coordination et faisant office de partenaire confirmé pour l'exécution. Grâce à l'aide de la Banque mondiale, de la FAO et de CropLife International, entre autres partenaires, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont adhéré au projet et ont déjà commencé à le mettre en œuvre, tandis que l'Éthiopie, le Mali, le Maroc, le Nigéria et la Tanzanie devraient le faire durant le deuxième semestre de 2006.

F. Agriculture

21. La mise en œuvre du mécanisme établi au titre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, tant au niveau des pays que des communautés économiques régionales est en bonne voie. L'accent a été mis sur la promotion de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la production agricole grâce à des techniques de gestion durable des sols, l'augmentation des réserves alimentaires et l'amélioration de la recherche et du transfert des technologies en Afrique. Une coalition d'institutions bilatérales et multilatérales comprenant les organismes des Nations Unies a été formée en vue d'appuyer la mise en œuvre de la composante Gestion durable des sols. L'opération menée en vue de mobiliser 50 % des nouvelles ressources prévues pour l'Afrique au titre du Fonds pour l'environnement mondial est déjà à un stade avancé. À en juger d'après le niveau du précédent exercice de reconstitution des ressources du FME, 100 à 200 millions de dollars des États-Unis pourraient être mobilisés en quatre ans. Environ 1,5 million de dollars ont déjà été reçus, sans compter l'aide financière au secrétariat du NEPAD.

22. À la suite du lancement par la Banque mondiale de la préparation du Programme multinational de productivité agricole dans trois CER (CDAA, CEDEAO et CEEAC) en octobre 2005, la CDAA a signé un accord portant sur 1 million de dollars des États-Unis en vue d'entamer sa préparation. Le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) a élaboré, avec les parties prenantes, le Mécanisme pour la productivité agricole en Afrique. Ce mécanisme et les

programmes connexes sur la recherche et les technologies mis en œuvre par le FARA ont mobilisé 13 millions de dollars des États-Unis en 2006. Le niveau de financement pour ces programmes devrait atteindre environ 50 millions de dollars d'ici à 2010. Aux niveaux régional et national, 50 millions de dollars ont été mobilisés pour l'Afrique australe et un programme similaire pour les régions occidentale et centrale de l'Afrique est en cours d'élaboration.

23. Deux programmes sont actuellement exécutés en vue d'apporter un appui aux exploitants du secteur agro-industriel dans les régions du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la CEDEAO. Des négociations sont en cours avec les principales chambres de commerce et d'industrie africaines et les organisations agro-industrielles mondiales afin de lancer des initiatives complémentaires pour faciliter la formation d'alliances entre les entreprises et de partenariats entre les secteurs public et privé. Des contacts ont aussi été pris avec les principales associations agro-industrielles régionales et organisations régionales d'exploitants agricoles dans toute l'Afrique. La CEDEAO et le COMESA sont sur le point d'achever la mise en œuvre du plan d'action sur les pactes régionaux conclus au titre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui comportent : i) des mécanismes d'investissement pour chacun des volets du Programme; ii) un ensemble de programmes régionaux d'action rapide; et iii) des mécanismes de coordination et d'évaluation mutuelle. Le plan d'action porte sur l'élaboration des pactes et leur soumission pour adoption par leurs organes respectifs d'ici à l'automne 2006.

24. L'élaboration d'un programme régional pour la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire, d'un coût de 150 millions de dollars des États-Unis, est en bonne voie dans 10 pays d'Afrique australe : Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Les activités proposées portent sur les investissements destinés à améliorer la gestion des ressources en eau des bassins fluviaux; les investissements dans les grands ouvrages hydrauliques, y compris la promotion des techniques d'irrigation par le secteur privé; les investissements dans les projets de gestion de l'eau à petite échelle, notamment la récupération de l'eau pour les cultures et l'irrigation au goutte-à-goutte; la constitution de partenariats avec les organisations d'exploitants agricoles et les administrations locales aux fins de gérer l'accès aux terres agricoles et leur exploitation. Des ressources importantes sont déjà utilisées dans ces pays en vue de préparer la mise en œuvre du programme. En outre, des initiatives sont actuellement lancées en vue d'intégrer l'irrigation dans les activités du Consortium africain pour l'infrastructure et du Fonds international pour l'eau, ainsi que dans le cadre des Initiatives pour l'approvisionnement en eau et la mise en place de systèmes d'assainissement dans les zones rurales.

25. Le Sommet de haut niveau sur les engrais en Afrique a été organisé à Abuja, en juin 2006, en vue de faciliter l'accès aux engrais à un coût abordable pour les exploitants agricoles, l'objectif étant de promouvoir la révolution verte en Afrique. Les participants au Sommet ont adopté une résolution en 12 points, qui énonce des plans visant à encourager un recours efficace aux engrais en Afrique. Il a notamment été recommandé à cette occasion d'accroître nettement l'application d'engrais, qui est actuellement de 8 kilogrammes par hectare en moyenne, pour la porter à 50 kilogrammes par hectare d'ici à 2015.

G. Science et technologie

26. Le secrétariat du NEPAD a préparé un ensemble complet d'indicateurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation technologique, qui ont été conçus en vue d'aider les pays à élaborer des plans et des stratégies nationales dans ce domaine. Dans le cadre de l'Initiative bioscience Afrique, des réseaux régionaux ont été mis en place dans toutes les régions du continent. Le réseau de l'Afrique australe pour les sciences de la vie a été créé en collaboration avec le centre qu'abrite le Council for Scientific and Industrial Research en Afrique du Sud. Les activités du réseau porteront sur la recherche-développement dans les domaines suivants : sciences humaines, élevage et santé animale, traitement biologique des effluents industriels et miniers, remise en état de l'environnement, et cultures et plantes génétiquement modifiées.

27. De plus, des progrès ont été accomplis pour ce qui est d'améliorer l'infrastructure du centre d'activité des biosciences pour l'Afrique orientale et centrale (BECA), établi dans les locaux de l'Institut international de recherche sur l'élevage, situé à Nairobi. Il est envisagé de faire de l'Université Makerere (Ouganda) et de l'Institut de sciences et de technologie de Kigali des antennes du centre. L'Institut sénégalais de la recherche agricole (ISRA) abrite le centre d'activité régional pour le réseau de l'Afrique centrale pour les sciences de la vie, qui doit concentrer ses activités sur la recherche-développement dans le domaine de l'agriculture, compte tenu des domaines prioritaires retenus par la région. Le Centre national de recherche, qui est établi en Égypte, abrite le réseau de l'Afrique du Nord pour les sciences de la vie; le Technoparc de Borji Cedira (Tunisie), le Centre de recherche sur les biotechnologies (Libye), l'Université Mentouri d'Algérie et l'Université de N'Djamena étant des antennes de ce réseau.

28. En ce qui concerne le Réseau africain des sciences et des technologies de l'eau (African Water Sciences and Technology Network), un montant de 150 000 euros a été mobilisé pour l'élaboration d'un programme de recherche relatif à la mise en place d'un réseau de centres d'excellence en sciences et technologies de l'eau, qui devrait voir le jour en 2006. Dans le domaine de la biotechnologie moderne, le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine ont confié à un groupe de 14 scientifiques et analystes africains de renom la mission d'élaborer une position africaine commune sur la mise au point et l'utilisation des cultures transgéniques et autres produits de la biotechnologie moderne. Lors de la première réunion qu'il a tenue en août 2005, le groupe a identifié certaines questions qui devraient faire l'objet d'une démarche africaine commune, notamment le mouvement transfrontalier des organismes génétiquement modifiés et ses incidences sur les économies africaines.

29. La deuxième Conférence ministérielle sur la science et la technologie s'est tenue à Dakar (Sénégal) en septembre 2005. Elle a adopté un Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique et a décidé de créer le Fonds pour la science et l'innovation, un mécanisme de financement qui doit permettre d'appliquer le Plan d'action. Le budget initial du Mécanisme, qui est de 160 millions de dollars des États-Unis, devrait être porté à 5 milliards de dollars.

H. Prise en compte du souci de l'égalité des sexes et participation de la société civile

30. Les principaux mécanismes institutionnels destinés à renforcer la prise en compte du souci de l'égalité des sexes et la participation de la société civile ont été mis en place en 2005. Il s'agit notamment de la Cellule du secrétariat du NEPAD chargée de l'égalité des sexes et de la société civile, du Groupe de travail sur l'égalité des sexes et du Groupe de réflexion NEPAD-société civile. Un plan stratégique global de trois ans a été élaboré pour orienter la démarche relative à la prise en compte du souci de l'égalité des sexes.

31. Le Groupe de travail du NEPAD sur l'égalité des sexes a pris part à plusieurs conférences régionales et internationales au cours de l'année écoulée. Mais surtout, il a constitué quatre équipes thématiques appelées à participer à des projets d'évaluation des besoins sollicités par des institutions nationales et régionales : l'Équipe sur la démocratie et la gouvernance, dont la mission consistait à fournir des services techniques au Comité sur l'égalité des sexes, du Parlement panafricain; l'Équipe du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, chargée de fournir des services d'experts et de renforcer les capacités en matière d'intégration du souci de l'égalité des sexes à l'intention des parties prenantes intéressées et des organisations féminines de la société civile, sous les auspices de la Commission de la condition de la femme (présidence de la République sud-africaine); l'Équipe chargée d'appuyer les groupes de travail sur l'économie, le commerce et le tourisme à l'occasion de la réunion d'experts de l'Union africaine à Arusha (Tanzanie), dans le cadre de la préparation à la réunion ministérielle de Hong Kong organisée par l'OMC; et l'Équipe chargée d'appuyer les groupes de travail de la CEDEAO sur la paix et la sécurité.

I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine

32. Vingt-cinq pays ont jusque là adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan et la Zambie.

33. En 2005, des missions d'appui ont été effectuées dans les cinq pays suivants, afin d'évaluer leur état de préparation et leur capacité à s'auto-évaluer et à élaborer des plans d'action nationaux : Ouganda (février); Nigéria (mars); Algérie (juillet); Afrique du Sud (novembre); et Bénin (novembre). Depuis janvier 2006, des missions d'appui ont été menées au Burkina Faso, au Lesotho, au Mali, en Sierra Leone et en Tanzanie. L'Afrique du Sud ayant mené à bien son auto-évaluation, le Groupe de personnes éminentes du Mécanisme d'évaluation intra-africaine y a entrepris une mission d'évaluation en juillet 2006. Cette démarche ouvre la voie à la présentation du rapport d'évaluation sur l'Afrique du Sud au Forum du Mécanisme d'évaluation – l'organe suprême du Mécanisme, qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays participants. Jusque-là, trois pays – le Ghana, le Kenya et le Rwanda – ont achevé le processus d'évaluation par les pairs. Les rapports d'évaluation les concernant ont été examinés par le Forum du Mécanisme.

34. Si les principales conclusions issues de l'évaluation diffèrent pour les trois pays susmentionnés, les rapports d'évaluation font état de défis communs liés à la gouvernance. Il s'agit notamment de la nécessité d'approfondir la démocratie et, à ce titre, d'engager les actions suivantes : offrir davantage d'espace à l'activité politique organisée; promouvoir la justice et les droits de l'homme; réformer les politiques qui régissent la propriété foncière et le régime d'occupation des terres; renforcer la lutte contre la corruption; renforcer le pouvoir d'action des femmes; gérer la diversité; et réduire les inégalités et la pauvreté.

35. Par ailleurs, la tendance générale au sein de la région et certains faits ont renforcé l'adhésion des pays africains au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. D'abord, dans le souci de renforcer la responsabilisation et la transparence, certains pays ont décidé d'adopter certaines mesures, qui consistent notamment à établir une charte du citoyen, censée guider l'administration, et à élaborer des lois relatives à l'égalité des chances et à la liberté de l'information. Maurice a pris des mesures dans ces différents domaines.

36. D'autre part, le Mécanisme d'évaluation a pris un nouvel élan grâce à la tenue du sixième Forum africain sur la gouvernance, réuni à Kigali (Rwanda) sous le thème « Mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine : perspectives et difficultés ». Le Forum, qui ne fait pas partie de la structure de gouvernance du Mécanisme, constitue néanmoins un important véhicule pour les échanges d'expériences concernant la gouvernance en Afrique. Le Forum a formulé les messages clefs suivants, qui devraient avoir des incidences bénéfiques sur l'évolution du Mécanisme : pour accélérer leur application, il faut constamment réajuster, renforcer et simplifier les processus, les instruments et les arrangements institutionnels relatifs au Mécanisme, en prenant en compte les conditions et les avancées locales; les engagements pris en rapport avec le Mécanisme doivent être intégrés aux plans et stratégies de développement des pays africains; les échanges d'expériences, par l'intermédiaire de la mobilisation et de la sensibilisation, sont essentiels à la réussite du Mécanisme.

37. Le fait que certains pays aient achevé le processus d'évaluation par les pairs et que d'autres prennent des dispositions pour procéder à l'auto-évaluation et élaborer un programme d'action témoigne clairement de la détermination des États africains à faire progresser ce volet essentiel du programme du NEPAD.

III. Mesures prises par la communauté internationale

A. Mise à profit de la dynamique de l'appui international au développement de l'Afrique

38. Une année après que l'on ait beaucoup promis à l'Afrique, comme en témoignent les engagements pris par les partenaires de développement du continent dans différents forums en 2005, l'attention se porte désormais sur la suite réservée à ces promesses. De l'avis général, seul le versement effectif et ponctuel des contributions annoncées, à compter de 2006, permettra de soutenir la dynamique de l'appui international à l'Afrique.

39. Cette dynamique s'appuie sur trois types d'engagements : les initiatives spécifiquement orientées vers la réalisation du programme du NEPAD; les annonces

de contributions faites dans le cadre de réunions au sommet et conférences internationales et qui visent à répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique; et les engagements liés à des processus internationaux qui ne concernent pas principalement l'Afrique mais dont le continent pourrait, à la longue, tirer parti. Durant l'année écoulée, la suite donnée aux engagements a connu des débuts prometteurs. Cela étant, les progrès enregistrés ont concerné davantage l'allègement de la dette que l'aide officielle au développement ou le commerce.

40. Plusieurs partenaires de développement de l'Afrique ont pris un certain nombre de mesures et notamment d'initiatives nouvelles. Ainsi, en juin 2006, le Gouvernement britannique a annoncé la création d'un Groupe de travail sur le développement de l'Afrique, chargé d'analyser la suite donnée aux promesses d'aide faites par le Groupe des Huit (G-8) en 2005. En avril 2006, la République de Corée a annoncé son Initiative pour le développement de l'Afrique, par laquelle elle s'engage à tripler le montant global de son aide publique au développement à l'échéance de 2008, à partager le plus souvent possible avec les pays africains sa propre expérience en matière de développement et à contribuer au perfectionnement des ressources humaines en soutenant l'éducation de base et la formation professionnelle.

41. Par ailleurs, le Gouvernement italien a entièrement annulé la dette de 7 pays africains et partiellement annulé celles de 13 autres. Cette année, la Suède affectera 1 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement, dont une bonne partie est consacrée à son programme de coopération en Afrique. L'aide publique au développement du Danemark a atteint 0,81 % de son produit national brut (PNB) en 2005, une grande partie de son aide bilatérale étant réservée à l'Afrique et le volume de cette aide étant appelé à augmenter durant les prochaines années. Le Royaume-Uni a augmenté son aide publique au développement de 20 % entre les exercices 2004-2005 et 2005-2006.

42. Au chapitre des mécanismes de financement novateurs, la France a organisé, en février 2006, une conférence sur le financement du développement, consacrée à la mise en œuvre du projet relatif à la Facilité de financement internationale (FFI). Lors de cette conférence, il a été proposé de financer la Facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM) grâce à la création d'une contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion. La France et le Royaume-Uni sont convenus de constituer un groupe de travail chargé de suivre la mise en œuvre de la FFI, qui doit être financée par une taxe sur les billets d'avion. En 2005, la Turquie a décidé de nouer des relations de travail avec le NEPAD afin de participer à la réalisation des projets de ce dernier. La Fédération de Russie, qui a déjà annulé la dette extérieure bilatérale de pays africains à hauteur de 11,3 milliards de dollars au cours des dernières années, devrait procéder, en 2006, à de nouvelles annulations de dettes bilatérales pour un montant de 700 millions de dollars. L'Union européenne a créé un fonds pour les projets d'infrastructure en Afrique, qui bénéficiera de dons de la Commission européenne d'un montant de 60 millions d'euros et de prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) totalisant 260 millions d'euros, pour des projets relatifs à l'eau, à l'électricité, aux communications et aux transports.

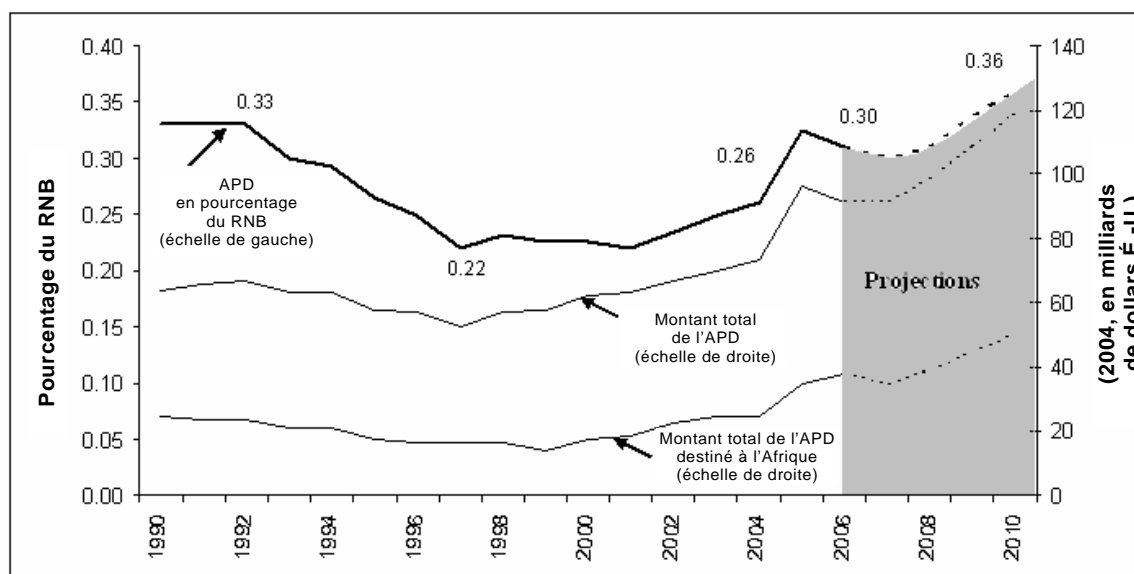
43. Les Villages du Millénaire, qui contribuent à la mise en œuvre des initiatives à effet rapide, sont maintenant opérationnels dans 10 pays africains. Mis en place avec l'assistance du PNUD, du projet Objectifs du Millénaire, de l'Earth Institute de l'Université Columbia et du Centre mondial d'agroforesterie, avec un appui

financier fourni par le Japon par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, les Villages du Millénaire témoignent de la manière dont on peut, à l'aide de ressources financières modestes, contribuer à atténuer la pauvreté dans les zones rurales en Afrique en procédant à des investissements ciblés portant sur la productivité agricole, la santé, l'éducation, l'infrastructure de base et la gestion de l'environnement. Ces différents domaines d'intervention correspondent aux secteurs prioritaires du NEPAD.

B. Aide publique au développement

44. Conformément à l'engagement pris à la Conférence de Monterrey d'affecter à l'Afrique au moins la moitié de l'augmentation de l'aide publique au développement à l'échéance de 2006, les pays du G-8 ont accru leur assistance au continent d'environ 6 milliards de dollars entre 2001 et 2004. Si l'on s'en tient aux engagements pris par les membres du G-8 et d'autres donateurs du Comité d'aide au développement (CAD), le montant total de l'aide publique au développement devrait augmenter annuellement de 50 milliards de dollars en termes réels entre 2004 et 2010, l'augmentation de l'aide à l'Afrique s'élevant à 25 milliards de dollars par an au cours de la même période (voir, en annexe, la figure 1).

Figure 1
Aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement (CAD), 1990-2010



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, 2006.

45. La tendance à la forte hausse de l'aide publique au développement destinée à l'Afrique s'est maintenue en 2004-2005. L'essentiel de la hausse enregistrée en 2005 était, en partie, le fait d'importantes annulations de dettes. Il ressort d'un rapport récent que les pays du G-8 ont accordé une enveloppe supplémentaire de

1,6 milliard de dollars à l'Afrique et que, pour respecter les engagements relatifs à 2010, ils doivent consentir une augmentation de l'aide au développement en Afrique de 4 milliards de dollars en 2006, et toutes les années suivantes, jusqu'en 2010³. Toutefois, l'aide fournie par les pays du G-8 n'augmente pas à un rythme suffisant pour leur permettre d'honorer les engagements qu'ils ont pris au sommet de Gleneagles, en 2005⁴. L'aide publique supplémentaire a surtout été consacrée aux secours d'urgence, à l'allègement de la dette et à l'assistance technique, qui n'entraînaient pas nécessairement des transferts financiers vers les pays en développement⁵.

46. Des dispositions continuent d'être prises pour améliorer la qualité de l'aide dont il est fait état dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (mars 2005). C'est ainsi que la Banque mondiale a récemment lancé une publication intitulée « Aid Effectiveness Review 2006 » (« Examen de l'efficacité de l'aide en 2006 »), coordonnée avec l'Enquête de 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris. L'examen portera sur 72 pays. Les profils des pays suivants, qui font l'objet de cet examen sont affichés sur le site Web de la Banque mondiale : Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mauritanie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Sierra Leone.

C. Allègement de la dette

47. Au cours des douze derniers mois, des progrès importants ont été accomplis en matière de consolidation et d'extension de l'allègement de la dette des pays africains. De l'avis général, c'est dans le domaine de l'allègement de la dette que les pays du G-8 ont tenu leurs engagements⁶. À la suite de la décision des pays du G-8, réunis à Gleneagles, de procéder à l'annulation totale de la dette multilatérale due au Fonds monétaire international (FMI), à l'Association internationale de développement (IDA) et au Fonds africain de développement (FAD) par les pays africains participant à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), des mesures ont été prises dans le cadre de deux initiatives – l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et l'Initiative bilatérale de réduction de la dette. Au titre de l'IADM, les pays donateurs se sont engagés à fournir des ressources additionnelles aux trois institutions financières susmentionnées afin que l'annulation de la dette ne compromette pas leurs capacités financières. Dans le cadre de l'IADM, l'allègement de la dette est accordé aux pays pauvres très fortement endettés qui, après avoir atteint le point d'achèvement, ont obtenu de bons résultats dans trois domaines clefs : la politique macroéconomique, la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté et le renforcement des systèmes de gestion des dépenses publiques.

48. Le FMI a approuvé l'annulation totale de la dette, soit un montant d'environ 2,6 milliards de dollars, en décembre 2005, pour un premier groupe de 14 pays africains, suivis, en mai 2006, par le Cameroun (environ 225 millions de dollars), la date butoir ayant été fixée à la fin de 2004 et la date d'application effective de l'allègement au 1^{er} janvier 2006. De son côté, en mai 2006, la Banque mondiale a approuvé l'allègement de la dette d'un premier groupe de 13 pays africains, puis du Cameroun, pour un montant d'environ 22,2 milliards, la date butoir ayant été fixée à la fin de 2003 et la date d'application effective de l'allègement au 1^{er} juillet 2006⁷. Par ailleurs, les allègements de dette d'environ 5,6 milliards de dollars que le FAD a accordés à un premier groupe de 13 pays africains participant au PPTE et au

Cameroun sont devenus effectifs en avril-mai 2006, assortis d'une date butoir fixée à la fin de 2004 et d'une date d'application fixée au début de 2006. En outre, au titre de l'IADM, 10 autres pays africains qui devraient atteindre le point d'achèvement dans un délai de 12 à 18 mois pourront également bénéficier d'un allègement de leur dette (voir, en annexe, le tableau 1).

Tableau 1

Bénéficiaires de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette

15 pays ayant dépassé le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie
10 pays devant faire l'objet d'une décision ultérieurement	Burundi, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Tchad
7 pays n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision	Comores, Côte d'Ivoire, Libéria, Togo, République centrafricaine, Somalie et Soudan
Un pays auquel s'applique la clause d'extinction	Érythrée

Source : Document d'information sur l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette : *Modalités d'exécution du Fonds africain de développement (FAD)*, Banque africaine de développement, 2006.

49. Dans l'ensemble, des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. À l'échéance de juin 2006, des allègements de dette avaient été consentis au titre de l'Initiative aux 15 pays africains suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie. Le Cameroun a atteint le point d'achèvement en avril 2006, tandis que le Congo est parvenu au point de décision en mars 2006. Sur le plan bilatéral, à la suite de l'accord du Club de Paris signé en octobre 2005, le Nigéria a obtenu une annulation de dette de quelque 18 milliards de dollars, soit 60 % de sa dette restructurable d'environ 30 milliards de dollars auprès de ses créanciers du Club de Paris; il versera à ses créanciers 6,3 milliards de dollars au titre de la régularisation des arriérés et 6,1 milliards de dollars au titre du rachat de sa dette. En juin 2006, le Club de Paris a accepté d'accorder au Cameroun un allègement de dette d'environ 2,6 milliards de dollars, soit 74 % de ses créances sur le Cameroun.

50. Par ailleurs, plusieurs créanciers membres du G-8 ont poursuivi leur politique d'annulation totale de la dette pour certains pays africains participant à l'Initiative PPTE, allant même au-delà des mesures suggérées dans le cadre de l'Initiative. Ainsi, en décembre 2005, la Zambie a bénéficié d'annulations totales de dettes de la part des États-Unis (280 millions de dollars), de la France (79 millions de dollars) et

du Japon (692 millions de dollars). En janvier 2006, conformément à l'accord du Sommet de Gleneagles, le Danemark a annulé, à hauteur d'un montant de 576 millions de dollars, la dette de huit pays africains : l'Angola, le Congo, le Kenya, le Libéria, le Nigéria, la Somalie, le Soudan et le Swaziland. En mars 2006, l'Espagne a annulé la dette du Sénégal pour environ 65 millions d'euros.

51. L'IADM devrait permettre de réduire considérablement le fardeau de la dette des pays africains et de disposer de ressources financières additionnelles pour promouvoir la croissance et le développement humain. Il reste cependant que les seules institutions multilatérales concernées par l'IADM sont la Banque africaine de développement (BAfD), le FMI et la Banque mondiale.

52. D'autre part, l'IADM n'est pas concernée par l'allègement de la dette bilatérale ou privée. Or, le service de cette dette peut s'avérer coûteux pour les pays africains à faible revenu, dans la mesure où les conditions de la dette commerciale privée rend celle-ci vulnérable aux chocs financiers exogènes, notamment l'accroissement des primes de risque ou les fluctuations des taux de change. Pour tirer le meilleur parti de l'allègement de la dette, les pays africains devraient donc renforcer leurs systèmes de gestion des dépenses publiques et gérer l'endettement qu'ils contractent après les mesures d'allègement de manière à ne pas compromettre la viabilité à long terme.

D. Commerce

53. Si l'on a obtenu quelques résultats lors des négociations ministérielles sur le commerce qui se sont tenues à Hong Kong, en décembre 2005, d'une manière générale, les progrès enregistrés dans le cadre du cycle de Doha ont été assez lents. Lors des négociations de Hong Kong, il a été convenu d'éliminer les subventions à l'exportation du coton en 2006 et de mettre un terme à toutes les formes de subvention aux exportations agricoles à l'échéance de la fin de 2013. Il reste que les subventions à l'exportation constituent une faible part du soutien apporté à l'agriculture dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Une bonne partie de l'appui fourni prend la forme de soutiens internes aux prix et de droits sur les produits agricoles, qui déséquilibrent les échanges.

54. Par ailleurs, les pays développés se sont engagés à accorder l'accès en franchise et hors contingentement sur leur marché pour au moins 97 % des produits en provenance des pays les moins avancés (PMA) et ce, à l'échéance de 2008, à l'exception de quelque 300 produits sensibles, tels que le sucre et le riz, qui revêtent un certain intérêt pour les pays africains. Cette mesure pourrait se traduire par l'exclusion de toute la gamme des exportations des PMA, qui est concentrée sur quelques produits. Des avancées ont été enregistrées en ce qui concerne le coton : ainsi, des engagements ont été pris en vue de la suppression, en 2006, des subventions à l'exportation et les pays africains pourront accéder librement au marché cotonnier des pays développés. Les États-Unis ont récemment approuvé la suppression des subventions aux exportations cotonnières en août 2006. Toutefois, si l'Union européenne et les États-Unis ont promis de réduire les subventions nationales pour le coton, aucune date précise n'a été arrêtée, ce qui signifie que les pays africains producteurs de coton, qui font tous partie des PMA, pourraient ne pas voir la concrétisation de cet engagement dans un proche avenir. On espère que,

malgré la suspension indéfinie du cycle de négociations commerciales de Doha, les engagements pris envers les pays en développement, particulièrement les PMA, seront respectés.

55. Au cours de l'année écoulée, les pays développés ont pris des engagements vis-à-vis de l'aide au commerce, qui vise à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'exportation. Les États-Unis ont promis de doubler le budget qu'ils consacrent à l'aide au commerce en faveur des pays en développement, pour le porter à 2,7 milliards par an à l'échéance de 2010. L'Union européenne a annoncé que ses pays membres envisageaient d'accroître leur aide au commerce en faveur des pays en développement, en la portant à 1 milliard d'euros par an à compter de 2010, soit plus du double de la contribution actuelle de 400 millions d'euros. Cette annonce fait jeu égal avec l'engagement pris par la Commission européenne, en juillet 2005, de consacrer 1 milliard d'euros par an à l'assistance dans le domaine du commerce. Ainsi, à l'échéance de 2010, l'Union européenne consacrerait un montant total de 2 milliards d'euros à l'aide au commerce. Le Japon a annoncé qu'il fournirait une aide au commerce d'un montant de 10 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

E. Investissement étranger direct

56. En 2004, année pour laquelle les données actualisées sont le plus disponibles, les flux de l'investissement étranger direct ont progressé dans 40 pays africains et diminué dans 13 autres. La sous-région de l'Afrique du Nord a attiré environ le tiers de l'investissement étranger direct, particulièrement dans les secteurs pétrolier et gazier. Alors qu'il a progressé en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, l'investissement étranger direct a diminué en Afrique centrale et en Afrique australe. La progression de l'investissement étranger direct a essentiellement concerné l'exploitation des ressources minières, stimulée par la hausse des prix des produits de base. Les 5 principaux pays bénéficiaires ont reçu plus de 8,5 milliards de dollars, tandis que les 10 premiers ont absorbé 70 % de l'investissement étranger direct en 2004.

57. Dans le souci de promouvoir l'investissement étranger direct, les pays africains ont pris un certain nombre de mesures favorables à cet investissement en 2004. La plupart de ces mesures ont consisté à libéraliser le cadre juridique et à améliorer le climat des investissements. Elles ont notamment eu pour objet de simplifier les procédures d'investissement et le régime fiscal, de mettre en place des conseils consultatifs pour l'investissement et d'organiser des réunions et des conférences d'investisseurs. En outre, de nombreux pays africains ont intensifié la promotion des investissements.

58. À l'appui des initiatives engagées dans la région pour encourager l'investissement étranger direct, les partenaires de développement de l'Afrique ont lancé en 2005, dans le cadre de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, la Facilité pour l'investissement. Cette facilité, qui repose sur un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, a officiellement vu le jour en juin 2006, lors du Forum économique mondial sur l'Afrique, qui s'est tenu à Cape Town (Afrique du Sud). Prévu pour avoir une durée de vie de sept ans, la Facilité vise à améliorer l'environnement des investissements en Afrique et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en éliminant les obstacles réels ou

supposés qui entravent le commerce sur le continent. Pour ce faire, la Facilité aidera un certain nombre d'États à instaurer un environnement juridique, réglementaire et administratif qui permettra aux entreprises d'investir, de se développer et de créer des emplois. L'un de ses principaux objectifs consiste à améliorer l'image de l'Afrique en tant que cadre d'investissement, en engageant une action coordonnée pour faire connaître les améliorations apportées au climat des investissements. Il a été annoncé que la facilité avait mobilisé une première série de dotations d'un montant de 100 millions de dollars. Les Pays-Bas ont annoncé une contribution d'environ 20 millions de dollars pour les trois prochaines années, l'Irlande 2,5 millions de dollars, tandis que le Royaume-Uni et la Société financière internationale (SFI) ont annoncé chacun 30 millions de dollars de contributions. Par ailleurs, l'Anglo-American Mining Co., SAB Miller et la société Shell ont, chacun, annoncé 2,5 millions de dollars de contributions, Unilever annonçant, pour sa part, une contribution de 2 millions de dollars.

F. Coopération Sud-Sud

59. Plusieurs pays en développement ont continué d'apporter un soutien à l'Afrique. La quatrième Réunion des hauts responsables du Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique, qui s'est tenue à Beijing (Chine) en août 2005, a procédé à une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour 2004-2006 adopté lors de la deuxième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique en décembre 2003. La Réunion s'est félicitée de l'engagement pris par les pays africains et par la Chine d'œuvrer conjointement pour la réalisation des objectifs et des idéaux de la renaissance socioéconomique de l'Afrique tels que consacrés dans le Programme du NEPAD et a estimé unanimement que les deux parties avaient tiré des résultats positifs de leur coopération dans un certain nombre de domaines, dont le développement économique, le commerce, la formation à la gestion des ressources humaines, l'éducation, la santé publique et l'énergie.

60. L'Inde a ouvert une ligne de crédit de 200 millions de dollars pour la coopération en faveur des projets du NEPAD et a alloué pour sa part un montant de 500 millions de dollars au titre duquel des accords représentant une somme de 282 millions de dollars des États-Unis ont été signés dans le cadre de l'Approche économique pour le Mouvement Afrique-Inde (TEAM-9), par l'entremise de laquelle une assistance est offerte à huit pays d'Afrique de l'Ouest pour l'exécution de projets, notamment dans les domaines du transport urbain, des industries de base, de la production d'énergie, de l'infrastructure et de l'informatique. Les pays bénéficiaires sont les suivants : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Sénégal et Tchad.

61. Sous les auspices de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), une conférence internationale sur la consolidation de la paix dans les pays africains sortant d'un conflit a été organisée par le Japon, l'ONU, le PNUD, la Coalition mondiale pour l'Afrique et la Banque mondiale en février 2006 à Addis-Abeba (Éthiopie). La conférence a permis de réunir les données d'expérience et l'enseignement acquis en Afrique et dans d'autres régions ainsi que de formuler des recommandations sur les moyens efficaces de promouvoir la consolidation de la paix en Afrique.

IV. Appui fourni par le système des Nations Unies

62. Le système des Nations Unies peut contribuer à préserver l'élan donné à l'appui international au NEPAD en assurant que les questions relatives au développement de l'Afrique demeurent au premier rang des objectifs de la communauté internationale et il peut apporter un appui d'ordre pratique pour l'exécution des programmes et des projets du NEPAD. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (E/AC.51/2006/6) expose de façon détaillée la nature et la portée du soutien offert par les organismes du système des Nations Unies durant l'année écoulée. On y examine en outre trois questions de politique générale portant sur la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, à savoir : les approches novatrices élaborées par les divers organismes pour le financement des programmes du NEPAD; les activités de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat et les défis et obstacles auxquels se heurtent les organismes des Nations Unies pour appuyer le Nouveau Partenariat. Le rapport se termine sur des propositions visant à améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et à renforcer la collaboration pour appuyer les programmes du Nouveau Partenariat.

63. On s'accorde à reconnaître que, pour intervenir de façon efficace, un système dont l'objet est de contribuer au soutien de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique doit axer son action sur trois questions interdépendantes. Il s'agit d'améliorer la coordination du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD; et de renforcer la collaboration entre les entités du système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, notamment pour l'exécution des programmes du NEPAD.

A. Amélioration de la coordination des activités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD

64. Les réunions de consultation régionales des organismes des Nations Unies présents en Afrique constituent le mécanisme de coordination actuel permettant d'appuyer le NEPAD. Les arrangements établis présentement pour assurer la coordination entre les organismes et institutions des Nations Unies offrent bien des avantages. En vertu de ces arrangements, le NEPAD fait office de cadre organisationnel pour les activités entreprises par les entités du système des Nations Unies en Afrique, définit un objectif commun dans le cadre d'une action concertée et fournit de meilleures perspectives de coopération. Des progrès notables ont été enregistrés dans les secteurs où les organismes se sont attachés à élaborer des programmes sectoriels du NEPAD et où les organismes compétents ont bénéficié d'une franche collaboration. C'est le cas des secteurs des ressources en eau, de l'agriculture, du développement des infrastructures et de l'environnement. Cela dit, le fonctionnement du mécanisme de coordination axé sur les consultations régionales et les groupes thématiques gagnerait à être amélioré, notamment la tenue de réunions plus fréquentes permettant d'échanger des données d'information et d'élaborer des programmes communs.

B. Resserrement de la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine

65. La Commission de l'Union africaine et les entités du système des Nations Unies savent à quel point elles ont besoin de renforcer leur collaboration. La nature élargie et multiforme de cette coopération devrait aboutir à la mise en place d'un mécanisme de consultation entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. S'il est vrai que les entités du système des Nations Unies demeurent déterminées à soutenir la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, il n'en demeure pas moins que la non-intégration pleine et entière du secrétariat à la Commission de l'Union africaine a été à l'origine de plusieurs problèmes. C'est pour cette raison que le système des Nations Unies n'a pas été en mesure d'apporter un soutien cohérent à la Commission de l'Union africaine et aux programmes du NEPAD et a été amené à séparer les activités de la Commission de l'Union africaine de celles du secrétariat du NEPAD et à en assurer le financement séparément, ce qui a abouti à l'établissement de mécanismes d'assistance distincts pour les deux entités. C'est ainsi également que certains organismes ont signé simultanément un mémorandum d'accord avec la Commission de l'Union africaine et une lettre d'accord ou un instrument analogue avec le secrétariat du NEPAD. Par ailleurs, le mécanisme de consultation qui sera mis en place entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine devra également refléter la nature élargie et multiforme de cette coopération.

V. Conclusions et recommandations

66. **L'impulsion donnée au soutien international en faveur de l'Afrique n'est pas encore assez vigoureuse pour être irréversible. Néanmoins, on a constaté durant l'année écoulée la détermination commune de l'Afrique et de ses partenaires de développement à promouvoir le développement de l'Afrique en réalisant des progrès dans l'exécution des programmes et des engagements convenus. Pour autant, il subsiste un certain nombre de domaines qui nécessitent l'adoption de mesures de politique générale et d'actions concrètes afin de renforcer l'élan donné à la mise en œuvre du NEPAD.**

67. **Les gouvernements africains devront prendre des mesures en ce qui concerne une vaste gamme de questions institutionnelles et touchant à l'instauration de partenariats, dont l'intégration du NEPAD dans les structures et mécanismes de l'Union africaine, le renforcement du soutien apporté au secteur privé et la promotion d'un plus grand nombre d'activités visant à élargir la communication avec la société civile.**

68. **Il importe que les contributions annoncées et les engagements contractés envers l'Afrique soient honorés dans le respect des délais et à un rythme nettement plus rapide. En particulier, l'aide publique au développement apportée par les pays du G-8 à l'Afrique doit progresser suffisamment rapidement pour que les promesses faites soient tenues. Les progrès encourageants réalisés en ce qui concerne l'annulation des dettes doivent s'accompagner d'efforts parallèles en vue d'atteindre le montant annuel fixé en ce qui concerne l'APD, de manière à réaliser les objectifs à long terme définis**

pour l'Afrique. De même, à mesure que les montants de l'APD destinés à l'Afrique iront en augmentant, il importera davantage de simplifier les procédures administratives complexes ainsi que les modalités d'établissement des rapports de manière à réduire le plus possible les retards dans la libération des ressources allouées aux programmes approuvés.

69. On s'accorde de longue date à reconnaître que la diversification de l'économie africaine et de ses structures d'exportation constitue un élément essentiel de la croissance économique et de l'accélération du développement de la région. La nécessité de promouvoir cette diversification revêt une importance d'autant plus cruciale qu'il ressort de plus en plus clairement des données d'expérience qu'une croissance économique plus rapide reposant sur les échanges est associée à une structure des exportations plus dynamique⁸. Le soutien apporté par la communauté internationale aux efforts de diversification de l'Afrique doit être placé au premier rang des priorités. Il faudra à cette fin prendre un certain nombre de mesures : aider les pays africains à établir des programmes leur permettant d'assurer la transformation de leurs matières premières; mettre en place une infrastructure et des institutions commerciales; et améliorer la qualité de leurs exportations. La fourniture d'une aide dans le domaine commercial doit compléter et non pas remplacer les efforts visant à améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays africains et doit permettre de renforcer la participation de l'Afrique au commerce mondial.

70. Les organismes des Nations Unies peuvent contribuer aux efforts régionaux et internationaux de développement de l'Afrique en améliorant la coordination de leurs activités de soutien en faveur du NEPAD et en resserrant la coopération entre les entités du système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, dont le Programme du NEPAD. Étant donné que le NEPAD est un programme relevant de la Commission de l'Union africaine, il sera donc bon que les organismes des Nations Unies mettent en place un cadre intégré et cohérent de soutien en faveur de l'Union africaine et de son programme au titre du NEPAD⁹.

Notes

- ¹ Voir le document de base du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, 2001, p. 1.
- ² Les chiffres cités pour les ressources mobilisées au titre du Consortium sont tirés d'une déclaration du Premier Ministre britannique, intitulée « A Year after Gleneagles » (Un an après Gleneagles), qui peut être consultée sur le site <<http://www.number10.gov.uk>>.
- ³ Voir l'Évaluation des progrès du G-8 par rapport à ses promesses envers l'Afrique – le Rapport de DATA pour 2006, résumé p. 5, à l'adresse suivante : <http://www.thedatareport.org/pdf/ESum_FRENCH.pdf>.
- ⁴ Voir la note d'information d'Oxfam « Les suites du sommet – le G-8 de Gleneagles une année après », 9 juin 2006, à l'adresse suivante : <http://www.oxfam.org/fr/files/bn0606_gleneagles_lyr_jp/download>.
- ⁵ Voir <http://www.oecd.org/document/0,2340,fr_2649_201185_35317145_1_1_1_1,00.html>.
- ⁶ Voir, notamment, l'évaluation faite dans le rapport de DATA, ainsi que le rapport final sur l'observation des engagements de Gleneagles, pour la période allant du 8 juillet 2005 au 1^{er} juin 2006, établi par le Groupe de recherche sur le G-8 de l'Université de Toronto – <<http://www.g8.utoronto.ca/français/home.html>>.

- ⁷ Au moment de l'établissement du présent rapport, le FAD et la Banque mondiale n'avaient pas encore allégé la dette de la Mauritanie au titre de l'IADM.
- ⁸ *Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2006) : La situation économique et sociale dans le monde, 2006, Diverging Growth and Development* (numéro de vente : 06.II.C.1).
- ⁹ Voir également l'Assemblée au sommet de l'Union africaine/Union africaine/Projet de décision.14 VII du 2 juillet 2006.
-